des droits d'entrée et de sortie au bureau de Troyes; — de procureur du Roi au bureau de la douane de Troyes. — Procès-verbal dressé en l'absence de M. Guérard, président, par M. Doué, lieutenant, pour l'installation de Bonaventure Nicolas Sourdat, substitut du procureur du Roi. — Arrêt du Conseil d'État concernant le déballage des marchandises dans les foires, etc.

### Bureau de la Douane de Troyes.

C. 2305. (Registre.) — In-folio, 400 feuillets, papier.

**1685-1686.** — Enregistrement des toiles et autres ouvrages des tisserands sujets à la visite, à la marque et aux droits de contrôle, cet enregistrement fait par le commis préposé à la recette desdits droits au bureau général de la douane du Roi. (Les tisserands habitent la plupart Troyes et quelques uns les localités suivantes : Jully (Aube), Doulevant (Haute-Marne), Lhuître (Aube), Sommevoire (Haute-Marne), Piney (Aube), Dienville (Aube), Chaource (Aube), Vaupoisson (Aube), Vignets (Aube), Vitteaux (Côte-d'Or), Asniel-le-Duc (Aignay-le-Duc, Côte-d'Or), Mesnil-Lettre (Aube), Saint-Nabord (Aube), Villy-en-Trode (Aube), Saint-Dizier (Haute-Marne), Villemorien (Aube), Grandville (Aube), Arthonnay (Yonne), Tonnerre (Yonne), Ervy (Aube), Pougy (Aube), Polisot (Aube), Bar-sur-Seine (Aube), Eschemine (Aube), Beurey (Aube), Villemaur (Aube), Magnan (Aube), Chauffour (Aube), Meurson (Meursault, Côte-d'Or), Saint-Léger-sous-Margerie (Aube), Vitry (Marne), Villeneuve-la-Guyard (Yonne), Ricey-le-Haut (Aube), Magnicourt (Aube), Guyenville, (Guyonvelle, Haute-Marne), Joinville (Haute-Marne), Sézanne (Marne), Laines-aux-Bois (Aube), etc.

### Bureau des Manufactures de la ville de Troyes.

C. 2306. (Registre.) — In-folio, 244 feuillets, papier.

**1787-1789.** — Enregistrement des toiles présentées au bureau des manufactures pour y être marquées, et état des recettes faites par le préposé à la visite et à la marque, conformément aux lettres patentes du 1er juin 1780 (paraphé par François-Nicolas Sourdat, lieutenant-général de police de la ville, faubourgs et banlieue de Troyes, juge des manufactures). — Le 8 mars 1787, marqué le nombre de pièces qui suit : toile, 96; futaine, 11; basin uni, 39; basin rayé, 18; piqué, 16; toile à fleurs, néant; coutil, néant; brillant, 2; toile de coton de campagne, 60; toile de chanvre et coupons, 46; reçu de 43 fabricants, dont MM. Charles Huot, Lemuet de Mauroy, Mlle Patris, 28 livres 16 sous. — Le lendemain : toile, 127; futaine, 17; basin uni, 47; basin rayé, 36; piqué, 12; toile à fleurs, néant; coutil, néant; brillant, 3; toile de coton de campagne, 32; toile de chanvre et coupons, 3; reçu 27 livres 18 sous. — Le 12 mars, reçu : de MM. Duchatel, Gréau, Aviat, de la veuve Hérard, etc., 12 livres 12 sous.

C. 2307. (Registre.) — In-folio, 152 feuillets, papier.

**1789-1791.** — Enregistrement des toiles présentées au bureau des manufactures pour y être marquées, et état des recettes faites par le préposé à la visite et à la marque. — Le 1er juillet 1789, marqué le nombre de pièces qui suit : toile, 15; futaine, néant; basin uni, 28; basin rayé, 2; piqué, 2; toile à fleurs, néant; coutil, 2; brillant, 2; toile de coton de campagne, 2; toile de chanvre et coupons, 7; reçu 5 livres 18 sous. — Le 2 juillet 1789, marqué le nombre de pièces que voici : toile, 72; futaine, 7; basin uni, 26; basin rayé, 11; piqué, 7; toile à fleurs, néant; mousselinette et drap de coton, 26; brillant, 3; toile de coton de campagne, 16; toile de chanvre et coupon, 15.

### Assemblée provinciale et Commission intermédiaire de la province de Champagne.

C. 2308. (Liasse.) — 94 pièces, papier.

**1788-1789.** — Impôts de l'Élection de Bar-sur-Aube. Correspondance entre la Commission intermédiaire de la province de Champagne et le Bureau intermédiaire de l'Élection de Bar-sur-Aube, concernant : la capitation de la noblesse dont les rôles, aux termes d'une décision du contrôleur général, doivent être dressés par les Bureaux intermédiaires; — les remises de taille ; — les cadastres ou rôles tarifés des communautés, ces rôles contenant le détail et l'évaluation des biens de chaque contribuable et de chaque exempt; — la comptabilité des deux receveurs particuliers des finances de l'Élection de Bar-sur-Aube : MM. Charton de Fontenay pour les exercices des années impaires, et M. Beugnot pour les années paires. — Ordonnance de la Commission intermédiaire de la province de Champagne, accordant à divers particuliers de l'Élection de Bar-sur-Aube décharge de la contribution représentative de la corvée.

C. 2309. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

**1788-1789.** — Ponts et chaussées de l'Élection de Bar-sur-Aube. — Mandats de paiement délivrés par les députés composant la Commission intermédiaire de la province de Champagne, au profit des adjudicataires de l'entretien des